

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une 3ème fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DUBEAU, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. HOULE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. HOULE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSET,  
Asst.-City Clerk.